


Accusé de réception en préfecture	DEPARTEMENT DU NORD
059-215900903-20100316-10-1-10-DE	COMMUNE DE BONDUES
Date de signature : 23/03/2010	
Date de réception : 24/03/2010	



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANter, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANter), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-10

-----  
**Urbanisme**  
-----

Définition d'un emplacement  
réservé pour du logement

Rapport de M. le Maire,

Par délibération en date du 30 juin 2009 le Conseil Municipal a décidé de solliciter de Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme visant à intégrer un emplacement réservé pour du logement (ERL) sur les terrains inscrits dans le périmètre délimité par les rues du Bosquiel, avenue du Général de Gaulle et rue Fouquet Lelong.

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à la décision de modification des documents d'urbanisme, les habitants et propriétaires du secteur concerné ont émis le souhait que le pourcentage de logements locatifs sociaux, qui avait été fixé dans la délibération du Conseil Municipal à 50%, soit diminué afin d'assurer une meilleure intégration de la programmation sociale.

Cette requête a été relayée par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui en a fait état dans son rapport pour les mêmes raisons. Il a proposé en conclusion de fixer le pourcentage de logements sociaux à 45% au moins.

Il semble, au regard des observations formulées par les habitants et les recommandations dont Monsieur le Commissaire Enquêteur a fait état dans son rapport que nous puissions effectivement fixer à 45 % le pourcentage de logements sociaux dans le cadre de cette opération.

Cela étant exposé, nous vous invitons :

- à modifier la délibération du 30 juin 2009 en y intégrant une nouvelle rédaction du contenu de l'ERL faisant état de la nécessité de réaliser au moins 45% de logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération.
- à saisir Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine de cette modification.

Travaux Préparatoires Conseil d'Administration du 2 mars 2010 Commission générale du 9 mars 2010
--

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire